

**Objet : REPONSE DE LA DEPUTEE BILLARD A LA LETTRE :  
« Etes-vous pour l'alignement de la pension des députés sur le régime général ? »**



*Date : le 13 avril 2011*

*Expéditeur : Mme Billard Martine*

*Destinataire : M. LEBRETON Hervé*



*Courriers (reçus)*

*Préc.* 

---

lien rajouté par la députée :

<http://www.martine-billard.fr/post/2010/10/22/Retraites-des-députés-:réalités-et-fantasmes>



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**MARTINE BILLARD**  
**DÉPUTÉE DE PARIS**  
**TÉL. 01 40 63 01 11**  
**FAX. 01 40 63 01 91**

M. LEBRETON HERVÉ  
Président de l'Association pour  
une démocratie direct  
BP 9  
47 360 PRAYSSAS

A Paris, le 13 avril 2011

Cher Monsieur,

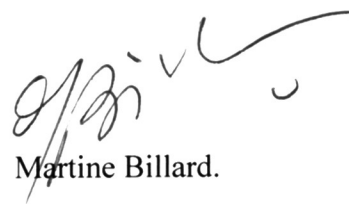
J'ai reçu votre courrier-pétition sur le régime de retraite des députés. Votre question ainsi réduite n'a pas de signification.

En effet, le système de retraite comporte plusieurs caisses : le régime général, le régime des fonctionnaires, le régime des professions libérales, etc. De plus les salariés non-fonctionnaires sont également rattachés à différents régimes de retraite complémentaire.

Je suis donc pour la poursuite d'affiliation et donc la cotisation au régime antérieur à l'élection en tant que député, ainsi que pour une retraite complémentaire financée par les députés eux-mêmes.

Pour en savoir plus, je vous invite à lire un article que j'ai écrit sur mon blog à propos de la retraite des députés : <http://www.martine-billard.fr/post/2010/10/22/Retraites-des-députés--réalités-et-fantasmes>

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Martine Billard.